

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Amity WDG Herbicide



Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

Corteva Agriscience™ vous encourage à lire et bien comprendre toute la Fiche de Données de Sécurité (FDS) car elle contient des informations importantes. Cette FDS donne en effet aux utilisateurs des informations sur la protection de la santé humaine et sur la sécurité sur le lieu de travail, sur la protection de l'environnement et est une référence pour les interventions d'urgence. Les utilisateurs et les applicateurs des produits doivent en tout premier lieu consulter l'étiquette fixée sur ou accompagnant le contenant du produit. Cette Fiche de Données de Sécurité est conforme aux normes et aux réglementations du Canada et ne correspond peut-être pas aux réglementations dans un autre pays.

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit : Amity WDG Herbicide
Autres moyens d'identification : Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

IDENTIFICATION DE LA SOCIÉTÉ

Fabricant/Importateur : CORTEVA AGRISCIENCE CANADA COMPANY
#2450, 215 - 2ND STREET S.W.
CALGARY AB, T2P 1M4
CANADA

Information aux clients : 800-667-3852

Adresse de courrier électronique : solutions@corveva.com

Numéro de téléphone en cas d'urgence : CANUTEC
1-888-226-8832

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée : Herbicide prêt à l'emploi

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Cancérogénicité : Catégorie 1A

Toxicité pour la reproduction : Catégorie 2

Toxicité systémique sur un organe cible précis - exposition répétée (Inhalation) : Catégorie 1 (Poumons)

Éléments étiquette SGH

Pictogrammes de danger :



Mot indicateur : Danger

Déclarations sur les risques : H350 Peut provoquer le cancer.
H361 Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhalation.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amity WDG Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

Déclarations sur la sécurité : **Prévention:**
P201 Se procurer les instructions avant utilisation.
P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.
P260 Ne pas respirer les poussières.
P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.
P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.
P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:
P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Demander un avis médical/ Consulter un médecin.

Entreposage:
P405 Garder sous clef.

Élimination:
P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Inconnu.

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Substance/mélange : Mélange

Composants

Nom Chimique	Nom commun/Synonyme	No. CAS	Concentration (% w/w)
Imazamox	Imazamox	114311-32-9	70
Silice cristalline, quartz	Silice cristalline, quartz	14808-60-7	$\geq 0.1 - \leq 1$ *
Kaolin	Kaolin	1332-58-7	$\geq 15 - \leq 20$ *
Titanium dioxide	Titanium dioxide	13463-67-7	$\geq 0.1 - \leq 1$ *
Docosate sodique	Docosate sodique	577-11-7	$\geq 0.1 - \leq 1$ *

* La concentration ou la plage de concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SOINS

Conseils généraux : En cas de contact, rincer immédiatement les yeux ou la peau avec beaucoup d' eau, pendant au moins 15 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés.

En cas d'inhalation : Maintenir la personne au chaud et au repos. Sortir la personne à l'air frais; si des effets se manifestent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon.

En cas de contact avec les yeux : Tenir les yeux ouverts et rincer lentement et doucement pendant 15 à 20 minutes. Après les 5 premières minutes, enlever les verres de contact et continuer de rincer les yeux. Appeler un Centre Antipoison ou un médecin pour des conseils sur le traitement.

En cas d'ingestion : Rincer la bouche à l'eau.
En cas d'ingestion, NE PAS faire vomir.
Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente.
Appeler un médecin.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amity WDG Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

Symptômes et effets les plus importants, aigus et différés : Inconnu.
Avis aux médecins : Traiter de façon symptomatique.
Aucun antidote spécifique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyen d'extinction approprié : Eau pulvérisée
Mousse résistant à l'alcool

Moyens d'extinction inadéquats : Inconnu.

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Toute exposition à des produits de combustion peut être dangereuse pour la santé.
Ne pas laisser pénétrer l'eau d'extinction contaminée dans les égouts ou les cours d'eau.

Produits de combustion dangereux : Lors d'un incendie, la fumée peut contenir le matériau d'origine en plus des produits de combustion de composition variable qui peuvent être toxiques et/ou irritants.
Les produits de combustion peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
oxydes de soufre
Oxydes de silicium

Méthodes spécifiques d'extinction : Déplacer les contenants non-endommagés de la zone de l'incendie, s'il est possible de le faire sans danger.
Évacuer la zone.
Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement immédiat.
Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée.
Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement de protection spécial pour les pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome.
Utiliser un équipement de protection personnelle.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière.
Éviter l'inhalation de la poussière.
Utiliser un équipement de protection personnelle.
Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Précautions pour la protection de l'environnement : En cas de pollution de cours d'eau, lacs ou égouts, informer les autorités compétentes conformément aux dispositions locales.
Éviter tout déversement dans l'environnement.
Éviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Retenir l'eau de lavage contaminée et l'éliminer.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amity WDG Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

Méthodes et matières pour le confinement et le nettoyage :

Empêcher de pénétrer dans le sol, les fossés, les égouts, les cours d'eau et l'eau souterraine. Voir section 12 «Informations écologiques».

Les réglementations locales ou nationales peuvent s'appliquer aux émanations et à l'élimination de cette matière, ainsi qu'aux matières et articles utilisés dans le nettoyage des émanations.

Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

Les matériaux récupérés doivent être stockés dans un récipient aéré. L'événement doit empêcher la pénétration de l'eau car une autre réaction avec les matières déversées peut avoir lieu qui pourrait conduire à une surpression du réservoir.

Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Neutraliser à l'aide de solutions alcalines, de chaux ou d'ammoniaque.

Recueillir la matière mécaniquement et la mettre dans des récipients adéquats à fin d'élimination.

Pour plus d'information, consulter la section 13 «Considérations relatives l'élimination».

SECTION 7. MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Ventilation locale/totale : Utiliser avec une ventilation aspirante localisée.

Conseils pour une manipulation sans danger :

- Éviter la formation de particules inhalables.
- Ne pas inhaler les vapeurs/poussières.
- Ne pas fumer.
- A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
- Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.
- Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone où se fait l'application.
- Ne pas mettre sur la peau ou les vêtements.
- Éviter l'inhalation des vapeurs ou des brumes.
- Ne pas avaler.
- Éviter le contact avec la peau et les yeux.
- Éviter le contact avec les yeux.
- Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
- Prenez soin de prévenir les déversements, les déchets et de minimiser les rejets dans l'environnement.
- Utiliser un équipement de protection approprié. Pour plus d'information, consulter la section 8 «Contrôle de l'exposition et protection individuelle».

Conditions de stockage sûres :

- Stocker dans un récipient fermé.
- Refermer soigneusement tout récipient entamé et l'entreposer verticalement afin d'éviter tout écoulement.
- Garder dans des contenants proprement étiquetés.
- Entreposer en prenant en compte les particularités des législations nationales.

Matières à éviter :

- Ne pas entreposer près des acides.
- Oxydants forts
- Peroxydes organiques
- Produits explosifs
- Gaz

Matériel d'emballage :

- Matériau inadéquat: Inconnu.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Amity WDG Herbicide



Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

SECTION 8. MESURES DE CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No. CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Kaolin	1332-58-7	TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Respirable)	2 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière respirable)	2 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Fraction respirable)	2 mg/m3	ACGIH
Titanium dioxide	13463-67-7	TWA	2.4 mg/m3	Dow IHG
		TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Poussière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (fraction de poussière inhalable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL
		Silice cristalline, quartz	14808-60-7	TWA (Matières particulaires respirables)
		LMPT (Fraction respirable)	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		VEMP (poussière respirable)	0.1 mg/m3	CA QC OEL
		TWA (Respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	CA BC OEL
		TWA (Fraction respirable)	0.025 mg/m3 (Silice)	ACGIH

Mesures d'ordre technique : Des méthodes techniques de prévention ou de contrôle de l'exposition sont préférées. Elles comprennent enceinte de traitement ou individuelle, ventilation mécanique et contrôle des conditions de traitement.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Utiliser une protection respiratoire approuvée par NIOSH.
Protection des mains

Remarques : Porter des gants chimiquement résistants à ce produit.
Protection des yeux : Lunettes de sécurité avec protections latérales
Lunettes de sécurité à protection intégrale

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Amity WDG Herbicide



Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

Protection de la peau et du corps : Utiliser un masque facial ou une autre protection intégrale du visage s'il existe un risque de contact direct du visage avec des poussières, brumes ou aérosols. Porter des vêtements de protection chimiquement résistants à ce produit. Le choix d'équipements spécifiques tels qu'un écran facial, des gants, des bottes, un tablier ou une combinaison de protection complète sera fait en fonction du type d'opération.

Mesures de protection : Porter une combinaison de protection et un appareil respiratoire autonome. S'assurer que le système de rinçage oculaire et les douches de sécurité soient situés près de la zone de travail. Éviter le contact avec la nourriture et les breuvages.

SECTION 9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : granules

Couleur : blanc cassé

Odeur : Sans odeur

Seuil de l'odeur : Sans objet

pH : Approximative 2 - 4 (20 °C)
Concentration: 2 %
(en dispersion)

Point/intervalle de fusion : > 100 °C

Point de congélation : Sans objet

Point/intervalle d'ébullition : Sans objet

Point d'éclair : Méthode: vase clos
Sans objet

Taux d'évaporation : Sans objet

Inflammabilité (solide, gaz) : Ininflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure : Sans objet

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure : Sans objet

Pression de vapeur : Sans objet

Densité de vapeur relative : Sans objet

Masse volumique apparente : 567 kg/m³ (20 °C)

Solubilité
Solubilité dans l'eau : Se disperse

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amity WDG Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

Température d'auto-inflammation : ne s'enflamme pas
Viscosité
Viscosité, dynamique : Sans objet
Propriétés explosives : Donnée non disponible
Propriétés comburantes : Donnée non disponible

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Non répertorié comme un risque au niveau de la réactivité.
Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les indications.
Stable dans des conditions normales.
Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Inconnu.
Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.
Décharge électrostatique
Produits incompatibles : Acides forts
Bases fortes
Oxydants forts
Produits de décomposition dangereux : Les produits de décomposition dangereux dépendent de la température, de l'air fourni et de la présence d'autres produits.
Les produits de décomposition peuvent comprendre, sans s'y limiter:
Oxydes de carbone
Oxydes d'azote (NOx)
oxydes de soufre
Oxydes de silicium

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : Estimation de la toxicité aiguë: > 5 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Méthode: Méthode de calcul
Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat): > 4,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Composants:

Imazamox:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 5,000 mg/kg
Toxicité aiguë par inhalation : Remarques: Aucun effet nocif provenant d'une seule exposition aux poussières n'est à prévoir.
Une exposition excessive peut provoquer une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge).
CL50 (Rat): > 6.3 mg/l

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amity WDG Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Rat, mâle et femelle): > 4,000 mg/kg
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par voie cutanée

Kaolin:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 5,000 mg/kg

Titanium dioxide:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 10,000 mg/kg

Toxicité aiguë par inhalation : CL50 (Rat, mâle): > 6.82 mg/l
Durée d'exposition: 4 h
Atmosphère d'essai: poussières/brouillard
Symptômes: Pas de mortalité à cette concentration.
Évaluation: La substance ou le mélange ne présente aucune toxicité aiguë par inhalation

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin): 10,000 mg/kg

Docusate sodique:

Toxicité aiguë par voie orale : DL50 (Rat): > 2,100 mg/kg
Remarques: Peut provoquer un léger mal de ventre ou de la diarrhée.

Toxicité cutanée aiguë : DL50 (Lapin, mâle): > 10,000 mg/kg
Méthode: Directives du test 402 de l'OECD

Corrosion et/ou irritation de la peau

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Composants:

Imazamox:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Silice cristalline, quartz:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Kaolin:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation de la peau

Titanium dioxide:

Résultat : Pas d'irritation de la peau

Docusate sodique:

Espèce : Lapin
Résultat : Irritation de la peau

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amity WDG Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

Lésion/irritation grave des yeux

Produit:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Composants:

Imazamox:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Silice cristalline, quartz:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Kaolin:

Espèce : Lapin
Résultat : Pas d'irritation des yeux

Titanium dioxide:

Résultat : Pas d'irritation des yeux

Docusate sodique:

Espèce : Lapin
Résultat : Corrosif

Sensibilisation cutanée ou respiratoire

Produit:

Espèce : Cobaye
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Composants:

Imazamox:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Remarques : N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Titanium dioxide:

Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.
Remarques : N'a pas révélé la possibilité d'allergie de contact chez la souris.
N'a pas provoqué de réactions allergiques cutanées lors d'essais avec des cobayes.

Remarques : Concernant la sensibilisation respiratoire:
Aucune donnée trouvée.

Docusate sodique:

Espèce : humain
Évaluation : Ne cause pas la sensibilisation de la peau.

Mutagénéicité de la cellule germinale

Composants:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amity WDG Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

Imazamox:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Silice cristalline, quartz:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

Titanium dioxide:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres., Des études de toxicologie génétique sur les animaux ont donné des résultats négatifs.

Docosate sodique:

Mutagenécité de la cellule germinale - Évaluation : Des études de toxicologie génétique in vitro ont donné des résultats négatifs dans certains cas et positifs dans d'autres.

Cancérogénicité

Composants:

Imazamox:

Cancérogénicité - Évaluation : N'a pas provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Silice cristalline, quartz:

Cancérogénicité - Évaluation : Cancérogène pour l'homme.

A provoqué le cancer chez les humains., A provoqué le cancer chez les animaux de laboratoire.

Kaolin:

Cancérogénicité - Évaluation : Les tests sur les animaux n'ont montré aucun effet cancérogène.

Les données disponibles suggèrent que le produit ne devrait pas provoquer le cancer.

Titanium dioxide:

Cancérogénicité - Évaluation : Dans deux études menées sur des rats durant toute leur vie, l'inhalation de dioxyde de titane a provoqué une fibrose et des tumeurs aux poumons. Les effets seraient attribuables à la surcharge du mécanisme normal de dégagement des voies respiratoires causée par les conditions extrêmes des études. Les travailleurs exposés au dioxyde de titane dans le lieu de travail n'ont montré aucune incidence anormale de maladies respiratoires chroniques ou de cancer du poumon. Dans des études sur l'administration à vie de TiO₂ dans la nourriture, cette substance ne s'est pas révélée cancérogène chez les animaux de laboratoire.

Toxicité pour la reproduction

Produit:

Toxicité pour la reproduction - Évaluation : Susceptible d'être toxique pour la reproduction chez les humains

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Amity WDG Herbicide



Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

Composants:

Imazamox:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Évaluation : Chez les animaux de laboratoire, s'est révélé toxique pour le fœtus à des doses non toxiques pour la mère.

N'a pas provoqué de malformations congénitales chez les animaux de laboratoire.

Silice cristalline, quartz:

Toxicité pour la reproduction : Pour un ou des produits semblables, N'a pas provoqué de malformations congénitales ni aucun autre effet sur les fœtus des animaux de laboratoire.
- Évaluation

Docusate sodique:

Toxicité pour la reproduction : Dans des études sur des animaux, n'a pas porté atteinte à la reproduction.
- Évaluation : Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer le risque de malformations congénitales., Les données disponibles ne permettent pas d'évaluer le risque de foetotoxicité.

STOT - exposition unique

Produit:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

Composants:

Imazamox:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Silice cristalline, quartz:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Kaolin:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Titanium dioxide:

Évaluation : L'évaluation des données disponibles semble indiquer que ce matériau n'est pas classé comme ayant une toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique.

Docusate sodique:

Évaluation : La substance ou le mélange n'est pas classé(e) comme agent toxique pour un organe spécifique, exposition unique.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Amity WDG Herbicide



Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

STOT - exposition répétée

Composants:

Silice cristalline, quartz:

Voies d'exposition : Inhalation
Organes cibles : Poumons
Évaluation : Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

Toxicité à dose répétée

Composants:

Imazamox:

Remarques : D'après les données disponibles, des expositions répétées ne devraient pas avoir d'effets nocifs importants.

Silice cristalline, quartz:

Remarques : Chez les humains on a noté des effets sur les organes suivants:
Reins.
Une exposition excessive répétée à la silice cristalline peut provoquer la silicose, une maladie des poumons progressive et invalidante.

Kaolin:

Remarques : Une exposition excessive répétée à la silice cristalline peut provoquer la silicose, une maladie des poumons progressive et invalidante.

Titanium dioxide:

Remarques : Des inhalations excessives répétées de poussière peuvent provoquer des effets respiratoires.
Chez les animaux, on a noté des effets sur les organes suivants:
Poumons.

Docusate sodique:

Remarques : Peut provoquer un léger mal de ventre ou de la diarrhée.

Toxicité par aspiration

Composants:

Imazamox:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Silice cristalline, quartz:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Kaolin:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Titanium dioxide:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

Docusate sodique:

Compte tenu des propriétés physiques, aucun danger d'aspiration n'est à craindre.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Amity WDG Herbicide



Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Composants:

Imazamox:

- Toxicité pour les poissons : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est très hautement toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50 < 0,1 mg/L chez les espèces les plus sensibles.
CL50 (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): > 122 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 122 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
- Toxicité pour les algues/plantes aquatiques : CE50 (Scenedesmus capricornutum (algue d'eau douce)): > 0.037 mg/l
Durée d'exposition: 120 h
CE50 (Lemna gibba): 0.011 mg/l
Durée d'exposition: 14 d
- Facteur-M (Toxicité aiguë en milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les poissons (Toxicité chronique) : (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): 11.82 mg/l
Durée d'exposition: 96 d
- Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques (Toxicité chronique) : (Daphnia magna (Puce d'eau)): 137 mg/l
Durée d'exposition: 21 d
- Facteur-M (Toxicité chronique pour le milieu aquatique) : 10
- Toxicité pour les organismes terrestres : Remarques: Sur le plan aigu, le produit est légèrement toxique pour les oiseaux (DL50 entre 501 et 2000 mg/kg)., Sur le plan alimentaire, le produit est pratiquement non toxique pour les oiseaux (CL50 > 5000 ppm).
DL50 par voie orale (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 1846 mg/kg poids corporel.
DL50 par contact (Colinus virginianus (Colin de Virginie)): > 5572 mg/kg par voie alimentaire.
DL50 par voie orale (Apis mellifera (abeilles)): > 40 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 d
DL50 par contact (Apis mellifera (abeilles)): > 58 µg/abeille
Durée d'exposition: 48 d
- Silice cristalline, quartz:**
- Toxicité pour les poissons : Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:
Sur le plan aigu, ce produit est pratiquement non toxique pour les organismes aquatiques (CL50/CE50/LE50/LL50 >100

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amity WDG Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

mg/L chez les espèces les plus sensibles soumises à des tests).

CL50 (Danio rerio (poisson zèbre)): 508 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Remarques: D'après les informations concernant un produit semblable:

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 731 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Remarques: Pour un ou des produits semblables:

Titanium dioxide:

Toxicité pour les poissons : NOEC, mortalité (Leuciscus idus (Ide)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): > 1,000 mg/l
Durée d'exposition: 48 h
Type d'essai: Essai en statique

Docosate sodique:

Toxicité pour les poissons : CL50 (Oryzias latipes (Killifish rouge-orange)): 68 mg/l
Durée d'exposition: 96 h
Méthode: Méthode non spécifiée.

Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques : CE50 (Daphnia magna (Puce d'eau)): 6.6 mg/l
Durée d'exposition: 48 h

Persistence et dégradabilité

Composants:

Imazamox:

Biodégradabilité : Résultat: Difficilement biodégradable.
Remarques: Présente un potentiel de biodégradation lente dans l'environnement.

Silice cristalline, quartz:

Biodégradabilité : Remarques: La biodégradation ne s'applique pas.

Titanium dioxide:

Biodégradabilité : Remarques: La biodégradation ne s'applique pas.

Docosate sodique:

Biodégradabilité : Résultat: Facilement biodégradable.
Remarques: Le produit se dégrade facilement. Les tests de biodégradabilité immédiate de l'OCDE le confirment.

Inoculum: Boues activées, non adaptées
Biodégradation: > 60 %
Durée d'exposition: 28 d
Méthode: OECD Ligne directrice 301F ou Equivalente
Remarques: Intervalle de temps de 10 jours : Echec

Photodégradation : Type d'essai: Demi-vie (photolyse indirecte)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Amity WDG Herbicide



Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

Produit sensibilisant: Radicaux OH
Constante de vitesse: 2.31E-11 cm³/s
Méthode: Estimation

Potentiel bioaccumulatif

Composants:

Imazamox:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

log Pow: 0.7 (25 °C)

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Silice cristalline, quartz:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

Remarques: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Kaolin:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

Remarques: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Titanium dioxide:

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

Remarques: Le partage de l'eau vers le n-octanol ne s'applique pas.

Docusate sodique:

Bioaccumulation :

Espèce: Poissons

Coefficient de bioconcentration (BCF): 3.47 - 3.78

Méthode: Mesuré

Coefficient de partage (n-octanol/eau) :

log Pow: 1.998

Remarques: Faible potentiel de bioconcentration (FBC < 100 ou Log Pow < 3).

Mobilité dans le sol

Composants:

Imazamox:

Répartition entre les compartiments environnementaux :

Koc: 5 - 144

Remarques: Potentiel très élevé de mobilité dans le sol (Koc entre 0 et 50).

Silice cristalline, quartz:

Répartition entre les compartiments environnementaux :

Remarques: Aucune donnée trouvée.

Titanium dioxide:

Répartition entre les compartiments environnementaux :

Remarques: Pas de données disponibles.

Autres effets néfastes

Composants:

Imazamox:

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Amity WDG Herbicide



Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Silice cristalline, quartz:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Kaolin:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'est pas considérée comme persistante, ni bioaccumulable ni toxique (PBT). Cette substance n'est pas considérée comme très persistante ni très bioaccumulable (vPvB).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Titanium dioxide:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

Docusate sodique:

Résultats de l'évaluation PBT et vPvB : Cette substance n'a pas été évaluée pour la persistance, la bioaccumulation et la toxicité (PBT).

Potentiel d'appauvrissement de la couche d'ozone : Remarques: Cette substance ne figure pas sur la liste du Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En cas d'impossibilité d'éliminer les déchets et/ou les contenants conformément aux recommandations portées sur l'étiquette, procéder conformément à la réglementation locale ou régionale en vigueur.

Les informations portées ci-dessous ne s'appliquent qu'au produit fourni en l'état. Son identification d'après les caractéristiques ou la liste peut ne pas être applicable en cas de produit détérioré ou contaminé. Il incombe à la personne à l'origine du déchet de définir la toxicité et les propriétés physiques du produit obtenu afin d'en définir l'identification correspondante et le(s) mode(s) d'élimination conformément aux réglementations en vigueur.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux

Amity WDG Herbicide



Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	10/05/2023	750075100766	08/21/2023
			Date de la première parution: 08/21/2023

Si le produit fourni devient un déchet, appliquez l'ensemble des lois en vigueur aux niveaux régional, national et local.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

No. UN	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Imazamox)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Dangereux pour l'environnement	:	oui

IATA-DGR

UN/ID No.	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	Environmentally hazardous substance, solid, n.o.s. (Imazamox)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	Miscellaneous
Instructions de conditionnement (avion cargo)	:	956
Instructions de conditionnement (avion de ligne)	:	956

Code IMDG

No. UN	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	ENVIRONMENTALLY HAZARDOUS SUBSTANCE, SOLID, N.O.S. (Imazamox)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
EmS Code	:	F-A, S-F
Polluant marin	:	oui(Imazamox)
Remarques	:	Stowage category A

Transport en vrac en vertu de l'Annexe II des règles MARPOL 73/78 et du code IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

No. UN	:	UN 3077
Nom d'expédition	:	MATIÈRE DANGEREUSE DU POINT DE VUE DE L'ENVIRONNEMENT, SOLIDE, N.S.A. (Imazamox)
Classe	:	9
Groupe d'emballage	:	III
Étiquettes	:	9
Code ERG	:	171
Polluant marin	:	oui(Imazamox)

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amity WDG Herbicide

Version	Date de révision:	Numéro de la FDS:	Date de dernière parution:
2.0	10/05/2023	750075100766	08/21/2023
			Date de la première parution: 08/21/2023

Autres informations

Polluants marins désignés sous les numéros ONU 3077 et 3082, en emballages individuels ou groupés, contenant une quantité nette par emballage individuel ou intérieur de 5 L ou moins pour les liquides, ou ayant une masse nette par emballage individuel ou intérieur de 5 kg ou moins pour les solides. Peuvent être transportés en tant que marchandises non dangereuses conformément à la section 2.10.2.7 du code IMDG, à la disposition spéciale A197 de l'AITA et à la disposition spéciale 375 de l'ADR/RID.

Pour le transport terrestre Canadien, Exemption TMD : 1.45.1 Polluants marins (la partie 3, Documentation, et la partie 4, Indications de danger pour les marchandises dangereuses, ne s'appliquent pas si elles sont en transport uniquement par voie terrestre à bord d'un véhicule routier ou d'un véhicule ferroviaire).

Précautions spéciales pour les utilisateurs

La ou les classes de transport décrites ici sont de nature informationnelles seulement, et basées seulement sur les propriétés du produit non-emballé comme il est décrit dans la FTSS. Les classes de transport peuvent varier selon le mode de transport, les tailles de l'emballage et des variations dans les règlements régionaux ou étatiques.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Ce produit contient composants qui ne sont pas sur la liste canadienne LIS ni sur la liste LES.

Numéro d'homologation de la Loi sur les produits antiparasitaires (PCPA) : 33180

Lire l'étiquette, autorisée en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires, avant d'utiliser ou de manipuler le produit antiparasitaire.

Ce produit chimique est un produit antiparasitaire homologué (ou réglementé) par l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et est assujéti à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la Loi sur les produits antiparasitaires. L'étiquette indique des exigences environnementales propres au Canada dans le cas de la manipulation, de l'utilisation et de l'élimination de ce produit antiparasitaire. Ces exigences diffèrent des critères de classification et des renseignements sur les dangers exigés pour les fiches de données de sécurité conformes au SGH. Vous trouverez ci-dessous les renseignements sur les dangers exigés sur l'étiquette d'un produit antiparasitaire :

Éléments d'étiquette de communication des risques de l'ARLA :

Lire l'étiquette et le livret avant l'utilisation garder hors de la portée des enfants

AVERTISSEMENT IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

Allergènes contenus dans le produit antiparasitaire: Avertissement, contient les allergène sulfites.

Ce produit est toxique pour:
plantes terrestres non ciblées

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Sources et références des informations

Cette FDS est préparée par les Services de Réglementation des Produits (Product Regulatory Services) et ceux des Communications des risques (Hazard communications Groups) et s'appuie sur des informations et références au sein de l'entreprise.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

selon le Règlement sur les produits dangereux



Amity WDG Herbicide

Version 2.0 Date de révision: 10/05/2023 Numéro de la FDS: 750075100766 Date de dernière parution: 08/21/2023
Date de la première parution: 08/21/2023

Texte complet d'autres abréviations

ACGIH	:	États-Unis. ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV)
CA AB OEL	:	Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (tableau 2 : VLE)
CA BC OEL	:	Canada. LEP Colombie Britannique
CA ON OEL	:	Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.
CA QC OEL	:	Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, Annexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des contaminants de l'air
Dow IHG	:	Dow IHG
ACGIH / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA AB OEL / TWA	:	Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps de 8 h
CA ON OEL / LMPT	:	Limite moyenne pondérée dans le temps (LMPT)
CA QC OEL / VEMP	:	Valeur d'exposition moyenne pondérée
Dow IHG / TWA	:	Moyenne pondérée dans le temps

ADR - Accord concernant le transport international de marchandises dangereuses sur le réseau routier; ASTM - Société américaine pour l'analyse des matériaux; EmS - Plan d'urgence; ErCx - Concentration associée avec une réponse de taux de croissance de x %; GHS - Système à harmonisation globale; GLP - Bonne pratique de laboratoire; IATA - Association internationale du transport aérien; IBC - Code international de la construction et des équipements pour les bateaux transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice de 50 %; IMDG - Code maritime international des marchandises dangereuses; IMO - Organisation maritime internationale; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 - Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale médiane); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution provenant des bateaux; n.o.s. - Sans autres précisions; NO(A)EC - Aucun effet de la concentration (indésirable) observé; OECD - Organisation pour la coopération et le développement économique; OPPTS - Bureau de la sécurité chimique et de la prévention de la pollution; (Q)SAR -(Quantitative) Relation structure/activité; RID - Règlements concernant le transport international des marchandises dangereuses par voie ferrée; SDS - Fiche technique de santé-sécurité; UN - Nations unies. DSL - Liste intérieure des substances (Canada). WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.

Date de révision : 10/05/2023
Format de la date : mm/jj/aaaa

Code du produit: 3PP - Amity WG

Les informations contenues dans la présente fiche signalétique ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, utilisation, fabrication, entreposage, transport, élimination, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / 3F